

Nom du produit : GIVRANT
 Ref.Nr.: BDS000766_2_20141219 (FR)
 Date de création/révision : 19.12.14 Version : 1.0
 Remplace : BDS000766_20130703

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

GIVRANT
Aérosol

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Agent réfrigérant

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CRC Industries Europe bvba
 Touwslagerstraat 1
 9240 Zele
 Belgium
 Tel.: +32(0)52/45.60.11
 Fax.: +32(0)52/45.00.34
 E-mail : hse@crcind.com

Filiales		Tel	Fax
CRC Industries Finland Oy	Laurinkatu 57 A 23 B, 08100 Lohja	+358/(19)32.921	
CRC Industries France	6, avenue du marais, C.S. 90028, 95102 Argenteuil Cedex	01.34.11.20.00	01.34.11.09.96
CRC Industries Deutschland GmbH	Südring 9, D-76473 Iffezheim	(07229) 303 0	(07229)30 32 66
CRC INDUSTRIES IBERIA S.L.U.	GREMIO DEL CUERO-PARC.96, POLIGONO INDUSTRI. DE HONTORIA, 40195 SEGOVIA	0034/921.427.546	0034/921.436.270
CRC Industries Sweden	Kryptogatan 14, 431 53 Mölndal	0046/31 706 84 80	0046/31 27 39 91

1.4. Numéro d'appel d'urgence

CRC Industries Europe, Belgium: Tel.: +32(0)52/45.60.11 (heures de bureau)

France:

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

N° ORFILA: 01 45 42 59 59

Donne accès aux numéros de téléphone de tous les centres antipoison.

la Suisse: Numéro d'appel d'urgence de CSIT (Centre Suisse d'Information Toxicologique): 145

Belgique: Centre Antipoisons: 070 - 245 245

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange



CRC Industries Europe bvba

Touwslagerstraat 1, 9240 Zele – Belgium

Tel (+32) (0) 52 / 45 60 11 – Fax (+32) (0) 52 / 45 00 34 – www.crcind.com

Nom du produit :	GIVRANT	Date de création/révision :	19.12.14 Version : 1.0
Ref.Nr.:	BDS000766_2_20141219 (FR)	Remplace :	BDS000766_20130703

Classification conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Physique:	Aérosol, catégorie 3 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Santé:	Non-classifié
Environnement:	Non-classifié
Autres dangers :	Contient des gaz à effet de serre: HFC-134a

Classification conformément aux directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE:

Santé:	Non-classifié
Physique:	Non-classifié
Environnement:	Non-classifié

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Mention d'avertissement:	Attention
Mention(s) de danger:	H229 : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Conseil(s) de prudence:	P102 : Tenir hors de portée des enfants. P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P251 : Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P410/412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.
Informations additionnelles sur les dangers:	Contient des gaz à effet de serre: HFC-134a

2.3. Autres dangers

Contact avec le produit liquide peut donner des symptômes de gelure.
Les aérosols peuvent exploser à des températures supérieures à 50°C.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable.

3.2. Mélanges

Composants dangereux	N° CAS	EC-nr	w/w %	symbole	phrase-R*	Notes
tetrafluoroethane	811-97-2	212-377-0	75-100	-	-	B
oxyde de diméthyle; éther méthylique	115-10-6	204-065-8	1-5	F+	12	A



Nom du produit : GIVRANT
 Ref.Nr.: BDS000766_2_20141219 (FR)
 Date de création/révision : 19.12.14 Version : 1.0
 Remplace : BDS000766_20130703

Explication des notes

A : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail européenne

B : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail nationale

Composants dangereux	Numéro d'enregistrement	N° CAS	EC-nr	w/w %	Classe et catégorie de danger	Mention de danger	Notes
tetrafluoroethane	01-2119459374-33	811-97-2	212-377-0	75-100	Press. Gas	H280	B
oxyde de diméthyle; éther méthylique	01-2119472128-37	115-10-6	204-065-8	1-5	Flam. Gas 1, Press. Gas	H220,H280	A

Explication des notes

A : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail européenne

B : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail nationale

(* Explication des phrases: chapitre 16)

SECTION 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

Contact avec les yeux :	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste
Contact avec la peau :	En cas de contact avec le liquide, refroidir les parties atteintes avec de l'eau, ensuite enlever soigneusement les vêtements et laver avec du savon et de l'eau Consulter un médecin
Inhalation :	Air frais, tenir calme et au chaud.
Ingestion :	En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (Si possible lui montrer l'étiquette)

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation :	L'inhalation excessive de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements
Ingestion :	Non connu.
Contact avec la peau :	Contact avec le produit liquide peut donner des symptômes de gelure.
Contact avec les yeux :	Contact avec le produit liquide peut donner des symptômes de gelure.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations générales :	En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (Si possible lui montrer l'étiquette) Si les symptômes persistent dans tous les cas consulter un médecin
---------------------------------	--

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Eau, mousse, dioxyde de carbone ou agent sec



Nom du produit :	GIVRANT	Date de création/révision :	19.12.14 Version : 1.0
Ref.Nr.:	BDS000766_2_20141219 (FR)	Remplace :	BDS000766_20130703

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les aérosols peuvent exploser à des températures supérieures à 50°C.
Forme des produits de décomposition dangereux
CO,CO2
HF peut se former en cas d'incendie

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir le(s) recipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau
En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Supprimer les points d'ignition
Assurer une ventilation adéquate
Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égoût ou dans les rivières

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Permettre l'évaporation du produit

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations voir section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition
Ne pas vaporiser sur une flamme ou un corps incandescent.
Ne pas percer ou brûler les aérosols, même après usage.
Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs.
Assurer une ventilation adéquate
Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Réipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.



Nom du produit :	GIVRANT	Date de création/révision :	19.12.14 Version : 1.0
Ref.Nr.:	BDS000766_2_20141219 (FR)	Remplace :	BDS000766_20130703

Stocker dans un endroit bien ventilé.
Conserver hors de la portée des enfants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Agent réfrigérant

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
limites d'exposition professionnelle du CE:			
oxyde de diméthyle; éther méthylique	115-10-6	VME	1000 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, België, Belgique, Belgien			
oxyde de diméthyle; éther méthylique	115-10-6	VME	1000 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, Schweiz, Svizzera, Suisse			
oxyde de diméthyle; éther méthylique	115-10-6	VME	1000 ppm
tetrafluoroethane	811-97-2	VME	1000 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

Procédures d'ordre technique :	Assurer une ventilation adéquate Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition
Protection individuelle :	Prenez les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les yeux lors de l'utilisation du produit Assurer une ventilation adéquate
inhalation :	En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié. Masque air comprimé.
la peau et les mains :	Porter des gants
recommended glove material:	Gants isolants
les yeux :	Porter des lunettes.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:	Éviter le rejet dans l'environnement.
Consumer exposure protection:	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. EN CAS d'exposition ou de malaise: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles



Nom du produit :	GIVRANT	Date de création/révision :	19.12.14 Version : 1.0
Ref.Nr.:	BDS000766_2_20141219 (FR)	Remplace :	BDS000766_20130703

(pour aérosols des données pour le produit sans propulseur)

Aspect : état physique :	Gaz liquifié.
couleur :	Incolore.
odeur :	Sans odeur.
pH :	Non applicable.
Point/intervalle d'ébullition :	Non connu.
Point d'éclair :	Aucun(e)
Vitesse d'évaporation :	Non connu.
Limites d'explosion : limite supérieure :	Non connu.
limite inférieure :	Non connu.
Pression de vapeur :	Non connu.
Densité relative :	1.165 g/cm ³ (à 20°C).
Hydrosolubilité :	Partiellement soluble dans l'eau
Auto-inflammabilité :	> 200 °C
Viscosité :	Non connu.

9.2. Autres informations

COV: 1165 g/l

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.2. Stabilité chimique

Stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.4. Conditions à éviter

Aérosol sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.
Eviter surchauffage

10.5. Matières incompatibles

Agent comburant fort

10.6. Produits de décomposition dangereux

CO,CO2
HF peut se former en cas d'incendie



Nom du produit : GIVRANT
 Ref.Nr.: BDS000766_2_20141219 (FR)
 Date de création/révision : 19.12.14 Version : 1.0
 Remplace : BDS000766_20130703

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables:

Inhalation : L'inhalation excessive de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements
Ingestion : Il ne se produira probablement pas d'ingestion
Contact avec la peau : Contact avec le produit liquide peut donner des symptômes de gelure.
Contact avec les yeux : Contact avec le produit liquide peut donner des symptômes de gelure.

Donnés toxologiques :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
tetrafluoroethane	811-97-2	LC50 inhal.rat	567000 ppm

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Non-classifié

Donnés ecotoxologiques:

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
tetrafluoroethane	811-97-2	LC50 fish	450 mg/l
		EC50 daphnia	980 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données expérimentales disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données expérimentales disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Insoluble dans l'eau

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de renseignements disponibles



Nom du produit :	GIVRANT	Date de création/révision :	19.12.14 Version : 1.0
Ref.Nr.:	BDS000766_2_20141219 (FR)	Remplace :	BDS000766_20130703

12.6. Autres effets néfastes

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit :	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage. Ne pas rejeter à l'égoût ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte des déchets.
Emballage contaminé :	La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et nationale

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Numéro UN : 1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition: AÉROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe: 2.2
ADR/RID - Code de classification:5A

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage: Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID - Dangereux pour l'environnement:	Non
IMDG - Marine polluant:	No
IATA/ICAO - Dangereux pour l'environnement:	Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID - Code tunnel:	(E)
IMDG - Ems:	F-D, S-U
IATA/ICAO - PAX:	203
IATA/ICAO - CAO	203



Nom du produit :	GIVRANT	Date de création/révision :	19.12.14 Version : 1.0
Ref.Nr.:	BDS000766_2_20141219 (FR)	Remplace :	BDS000766_20130703

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européens actuels.
Dir. 2013/10/UE, 2008/47/CE modifiant la directive 75/324/CEE concernant les législations relatives aux générateurs d'aérosols.
Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)
Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Données nationales	(FR) France
Maladies professionnelles: tableau n°:	Tableau n°84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de renseignements disponibles

SECTION 16: Autres informations

*Explication des phrase de risques: R12: Extrêmement inflammable.

*Explication des mentions de danger: H220 : Gaz extrêmement inflammable.

H280 : Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigences de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.

Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.